

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le onze Juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, LERAILLE Xavier, RIMBERT Alain, CACLARD Guy, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.

Mmes DAMAY Delphine, MOITTIE Odile, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Etait absent excusé : Mr. DOURNEL Laurent donne pouvoir à Mme. DAMAY Delphine

Secrétaire de séance : Mr. LERAILLE Xavier

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations, la première : Délibération concernant l'indemnité du Maire, la seconde: Délibération Décision Modificative n°1 concernant la délibération d'affectation du résultat 2019.

Le Conseil Municipal approuve le rajout de ces délibérations supplémentaires.

Adoption du compte rendu de la séance du 03 Juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 03 Juillet 2020 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant l'indemnité du maire

Le Conseil Municipal décide de l'indemnité du Maire selon le barème fixé par la Loi 2002-272 du 27 février 2002 articles L2123-23 et L 2123-24 du Code CGCT.

Soit 25,50 % de l'indice brut 1015, soit : 991,80 € mensuel brut.

Délibération Décision Modificative n°1 concernant la délibération d'affectation du résultat 2019

Vu la délibération D2020/004 suite à la réunion de Conseil Municipal du 28 février 2020 concernant l'approbation du compte administratif et du compte gestion ;

Considérant qu'il convient de compléter cette délibération concernant l'affectation du résultat au budget 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la modification suivante :

108 158,54 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette modification, affecte ce résultat et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

Vote des Taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal décide le maintien des taux et vote les taxes comme suit :

	Base imposition	Taux votes	Produit correspondant
Foncier bâti	413 400	19.43	80 324
Foncier non bâti	103 600	27.00	27 972
CFE (compensation foncière entreprise)	310 100	14.06	43 600
TOTAL			151 896

Délibération pour le vote du budget Primitif 2020

Monsieur le Maire expose le budget comme suit : (les Conseillers Municipaux ont tous eu les documents relatifs au BP 2020).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 446 270,15 €

Recettes : 1 446 270,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses : 550 368,54 €

Recettes : 550 368,54 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présentation du Budget Primitif 2020 faite par Monsieur le Maire.

Délibération pour le vote des Commissions

-BATIMENTS COMMUNAUX :

Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR
Mr Guy CACLARD

Suppléants : Mr Mathieu PECQUET
Mr Xavier LERAILLE

-COMMISSION DES FETES :

-Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR
Mr Alain RIMBERT
Mme Odile MOITTIE
Mr Xavier LERAILLE
Mme Delphine DAMAY
Mme Clémence THELLIER
Mme Nathalie TARAB
Mr Guy CACLARD
Mr Laurent DOURNEL
Mr Mathieu PECQUET
Mr Bruno BERANGER

-VOIRIE :

Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR
Mr Alain RIMBERT
Mr Mathieu PECQUET
Mr Bruno BERANGER

Suppléants :
Mme Clémence THELLIER
Mme Odile MOITTIE
Mme Delphine DAMAY

-ADICO :

Titulaires : Mme Odile MOITTIE

Suppléants : Mme Clémence THELLIER

-CULTURE-PATRIMOINE-COMMUNICATION :

Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR
Mme Odile MOITTIE
Mme Delphine DAMAY
Mme Clémence THELLIER
Mme Nathalie TARAB
Mr Laurent DOURNEL

Membres extérieurs au CM : Mme Elisabeth THOMAS
Mme Lilianne BERANGER
Mr Laurent CHALUMEAU
Mme Estelle MARLARD
Mme Corinne COLAS
Mme Nathalie DOURNEL

Délibération pour le vote de la Commission d'Appel d'Offres

Titulaires: Mr Thierry LEVASSEUR
Mr Guy CACLARD
Mr Alain RIMBERT
Mr Bruno BERANGER

Suppléants:
Mr Xavier LERAILLE
Mme Delphine DAMAY
Mme Nathalie TARAB

Délibération pour le vote de la Commission CCID

CCID

Titulaires : Mr Régis PECQUET
Mr Daniel DELATTRE
Mme Angélique DEFROCOURT
Mr François RABACHE
Mme Odile MOITTIE
Mr Mathieu PECQUET
Mr Alain RIMBERT
Mme Elisabeth THOMAS
Mr Fernand GRENOT
Mr Guy BOITEL
Mr Christian MENTION
Mr Xavier LERAILLE

Suppléants : Mr Bruno BERANGER
Mr Guy CACLARD
Mme Delphine DAMAY
Mr Stéphane FAUVEL
Mme Nathalie JEGO
Mme Mélanie LEMOINE
Mme. Virginie JOANNIN
Mme Julie THOURET
Mr Régis VIART
Mr Frédéric LE ROUX
Mr Dany MERCIER
Mme Chantal HERBET

Délibération pour le vote de la Commission ADTO

Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR

Suppléants : Mme Odile MOITTIE

Délibération pour le vote de la Commission SMOTHD

Titulaire : Mr Mathieu PECQUET

Suppléant : Mr Guy CACLARD

Délibération pour l'attribution des subventions 2020

ASDAPA :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150,00€ pour l'année 2020.

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant que pour des raisons de rapidité et d'efficacité et pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs,

Après avoir délibéré,

Décide de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les prérogatives suivantes :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 20 000€;
- 3) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces

droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

14) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

15) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 euros par sinistre ;

16) Donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

18) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 euros par exercice ;

19) Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;

20) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ;

21) Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

22) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

23) Demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, pour une dépense inférieure ou égale à 10 000 € ;

Le maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués ci-dessus.

Délibération pour la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Monsieur PECQUET Mathieu demandant de lui vendre de l'herbe venant d'une parcelle appartenant à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu.

Délibération concernant le remplacement du matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique nécessite d'être remplacé.

En effet, la commune étant en dématérialisation, le matériel informatique n'est plus approprié à la charge de travail demandé.

*Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de deux devis reçu en mairie à cet effet :
Un premier devis de l'Adico pour un montant totale de 1 340,14 € HT soit 1 608,27 € TTC ;
Un second devis d'alliance système bureautique pour un montant totale de 1 543 € HT soit 1 851,60 €.*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'Adico et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le fonds Olivier DASSAULT pour l'octroi d'une subvention pour le remplacement du tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le remplacement de notre tracteur tondeuse est à effectuer. De ce fait, Monsieur le Maire présente deux devis au Conseil Municipal :

-Le premier devis de la société Nouvelle DUMONT au prix de 17 875 € HT soit 21 450 € TTC ;

-Le second devis de la société VROMMAN, au prix de 19 500 € HT soit 23 400 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse est une nécessité, au vu des nombreuses factures d'entretiens.

Considérant que l'achat de celui-ci est élevé,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société Nouvelle DUMONT et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci et solliciter le fonds Olivier DASSAULT pour l'octroi d'une subvention.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le département pour l'octroi d'une subvention pour le remplacement du tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le remplacement de notre tracteur tondeuse est à effectuer. De ce fait, Monsieur le Maire présente deux devis au Conseil Municipal :

-Le premier devis de la société Nouvelle DUMONT au prix de 17 875 € HT soit 21 450 € TTC ;

-Le second devis de la société VROMMAN, au prix de 19 500 € HT soit 23 400 € TTC.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse est une nécessité, au vu des nombreuses factures d'entretiens.

Considérant que l'achat de celui-ci est élevé,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société Nouvelle DUMONT et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci et solliciter le département pour l'octroi d'une subvention.

Délibération concernant le retour du patrimoine des opérations d'investissement de la compétence défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus par le SIEAB pour le compte de la commune

Vu la délibération en date du 05 mars 2018 concernant l'adoption de la modification des statuts du SIEAB

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2019 relatif à la modification des statuts du syndicat

Vu la délibération en date du 05 mars 2018 annulée et remplacée par la délibération en date du 09 octobre 2019 concernant le retour du patrimoine incendie aux diverses communes adhérentes au SIEAB

Monsieur RIMBERT, 1^{er} adjoint, rappelle que :

La compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1^{er} janvier 2020, seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge de SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent,

Vu le retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

-d'approuver le certificat de transfert ci-joint, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.

-d'intégrer ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'intégrer les travaux d'investissements de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif ;

-De transmettre au Trésorier de la commune le certificat pour signature ;

-De retourner ce certificat dûment signé au SIEAB.

La séance est levée à 23 heures 00 minute.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>11</i>	<i>Délibération concernant l'indemnité du maire</i>
<i>12</i>	<i>Délibération Décision Modificative n°1 concernant la délibération d'affectation du résultat 2019</i>
<i>13</i>	<i>Vote des Taxes directes locales pour 2020</i>
<i>14</i>	<i>Délibération pour le vote du budget Primitif 2020</i>
<i>15</i>	<i>Délibération pour le vote des Commissions</i>
<i>16</i>	<i>Délibération pour le vote de la Commission d'Appel d'Offres</i>
<i>17</i>	<i>Délibération pour le vote de la Commission CCID</i>
<i>18</i>	<i>Délibération pour le vote de la Commission ADTO</i>
<i>19</i>	<i>Délibération pour le vote de la Commission SMOTHD</i>
<i>20</i>	<i>Délibération pour l'attribution des subventions 2020</i>
<i>21</i>	<i>Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal</i>
<i>22</i>	<i>Délibération pour la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu</i>
<i>23</i>	<i>Délibération concernant le remplacement du matériel informatique</i>
<i>24</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le fonds Olivier DASSAULT pour l'octroi d'une subvention pour le remplacement du tracteur tondeuse</i>
<i>25</i>	<i>Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le département pour l'octroi d'une subvention pour le remplacement du tracteur tondeuse</i>
<i>26</i>	<i>Délibération concernant le retour du patrimoine des opérations d'investissement de la compétence défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus par le SIEAB pour le compte de la commune</i>